



# COMMENT PRÉPARER SON ORIENTATION APRÈS LA 3<sup>e</sup> ?

## DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe  
de votre compte EduConnect  
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

## CHOISIR SON ORIENTATION

Du :

Au :

Conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre/1<sup>er</sup> semestre :

1

### Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre choix d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2<sup>de</sup> générale et technologique, 2<sup>de</sup> professionnelle (comprenant la 1<sup>re</sup> année du cycle de trois ans conduisant à une spécialité du brevet national des métiers d'art), 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole. Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix d'orientation par ordre de préférence.

2

### Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter son avis sur les voies d'orientation choisies**.

## DÉCOUVRIR LES FORMATIONS ET FORMULER SES DEMANDES

Du :

Au :

Conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre/2<sup>e</sup> semestre :

3

### Avant le conseil de classe : formuler vos demandes

Connectez-vous à Scolarité Services pour **découvrir les formations et formuler vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez**.

Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante : 2<sup>de</sup> générale et technologique, 2<sup>de</sup> professionnelle (comprenant la 1<sup>re</sup> année du cycle de trois ans conduisant à une spécialité du brevet national des métiers d'art), 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole.

*L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation et des capacités d'accueil de l'établissement demandé.*

4

### Après le conseil de classe : répondre à la proposition d'orientation

Connectez-vous pour **prendre connaissance de l'orientation proposée par le conseil de classe et donner votre réponse**.

**En cas de désaccord**, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement pour décider de la suite à donner à votre démarche.

*Pour l'admission dans un établissement à la rentrée prochaine, seules les demandes pour les formations en accord avec la décision d'orientation seront étudiées.*

## VOIR LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET S'INSCRIRE

5

### Fin juin

Connectez-vous à Scolarité Services pour découvrir la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le dans son nouvel établissement.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/orientation3e](https://education.gouv.fr/orientation3e)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# EduConnect

Activez votre compte EduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

## À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



### Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

### Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

## DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :  
**assistanceteleservices.education.gouv.fr**



Par téléphone au **0809 54 06 06**  
**du lundi au vendredi de 8 h à 20 h**  
(heure de Paris, prix d'un appel local)